



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 décembre 2008

• La présidente, Mme Christine Girod-Baumgartner, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie MM. Pierre Brugger, huissier et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 68 Conseillers et Conseillères. Il y a 5 excusés (Mmes Bovet Claudine, Petraglio Sara et MM. Barioni René, Molfinqueo Victor, Pittet Jean-Gabriel), un absent (M. Niederhaeuser Philippe).

La présidente s'assure que chaque conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les micros mis à disposition, ceci afin de faciliter le travail de la secrétaire. La présidente invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le bureau du Conseil a reçu deux interpellations et un postulat. De M. Vallat «Cité de l'énergie», de M. Haussauer «Sécurité Vy-Creuse/Ch. du Lavasson» et de Mme Favez «Biogaz».

La présidente demande à MM. Vallat et Haussauer ainsi qu'à Mme Favez s'ils désirent développer leur interpellation et postulat séance tenante. Tous les trois répondent par l'affirmative.

Les interpellations et postulat seront ajoutés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 13 novembre 2008.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. Préavis municipal N° 54 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'établissement d'une étude de marché portant sur l'implantation d'un établissement hôtelier à Gland et sur le potentiel de développement de l'Hôtel de la Plage.
6. Préavis municipal N° 57 relatif au budget de l'exercice 2009.

Première lecture

7. Rapport de la Commission de gestion sur ses activités 2008 (1^{er} et 2^e volet)

Postulat

8. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. René Barioni intitulé «Pour un état des lieux des infrastructures sportives»

Réponse interpellation

9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Philippe Martinet concernant le rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon.

Divers

10. Nomination de 6 délégués auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones»

11. Nomination d'un membre à la Commission des Finances

12. Nomination de 2 membres à la Commission de gestion

13. Interpellation de M. Vallat intitulée «Cité de l'énergie»

14. Interpellation de M. Haussauer intitulée «Sécurité Vy-Creuse/Ch. du Lavasson»

15. Postulat de Mme Favez intitulé « Biogaz»

16. Divers + Propositions individuelles.

- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 13 novembre 2008.

- M. Studerus demande la correction suivante en précisant ses propos, page 16, «*Lorsqu'un Conseiller communal est assermenté, lors d'une nouvelle législature ainsi qu'en cours de celle-ci, est-il possible d'inclure automatiquement dans les documents offerts aux nouveaux Conseillers un plan de la Ville de Gland contenant les noms des rues?*»

- M. Hill signale une erreur, page 5, il s'agit de Fr. 5'600'000.-- et non de Fr. 5'6000.000.--.

- Après ces corrections, la discussion sur le procès-verbal est ouverte.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- **Décision**

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 13 novembre 2008.

3. Communications du bureau

- En date du 30 novembre 2008, le bureau a organisé le dépouillement des scrutins cantonaux et fédéraux. Les résultats de Gland sont les suivants:

Votations cantonales:

Objet 1 Juges assesseurs: participation: 46,12%. Accepté par 2248 oui contre 184 non.

Objet 2 Musée des beaux-arts: participation: 46,31%. Accepté par 1393 oui contre 1145 non.

Objet 3 Fumée passive: participation: 46,54%. Initiative a été acceptée par 1910 oui et 682 non.

Le contre projet a été refusé par 1947 non et 637 oui.

Quant à la question subsidiaire, 1294 personnes ont répondu favorablement à l'initiative populaire et 1242 au contre-projet.

Votations fédérales:

Objet 1 Pornographie infantine: participation: 46,22%. Refusé par 1519 non contre 1078 oui.

Objet 2 AVS Flexible: participation: 47,10%. Refusé par 1394 non contre 1269 oui.

Objet 3 Droit de recours: participation: 47,01%. Refusé par 1740 non et 837 oui.

Objet 4 Chanvre: participation: 46,96 %. Refusé par 1851 non et 757 oui.

Objet 5 Loi sur les stupéfiants: participation: 46,98%. Acceptée par 1546 oui et 1056 non.

Que la secrétaire, l'huissier, les membres du bureau et du bureau élargi, ainsi que les scrutateurs qui ont fonctionné au dépouillement ce jour-là en soient remerciés.

- Le 23 novembre, reçu un courrier de M. Jean- Marc Waeger, dont lecture est faite par la présidente, annonçant sa démission de la Commission de gestion pour le 26 février 2009.

- Le 1^{er} décembre, reçu un courrier de M. Alain Pernet, dont lecture est faite par la présidente, signalant que la Commission chargée d'étudier le préavis n°51 n'est pas en mesure de rapporter pour le 11 décembre et demandant un délai au 26 février 2009. Le bureau a répondu favorablement à cette demande le 2 décembre et a informé le Conseil communal ce même jour.
- Le 6 décembre, la présidente a eu le plaisir de participer au repas des aînés de Gland, repas organisé de main de maître par la Société de développement. 120 personnes ont répondu à cette invitation. Pour le plus grand bonheur de l'assistance, le repas a été suivi d'un spectacle de la classe 3^e/4^e année de Mmes Catherine Enggist et Nadine Paquier. Moment très émouvant et joli symbole de la mixité très positive entre les aînés et la génération montante.
- Le 24 novembre, le Bureau, après avoir constaté trois absences non excusées lors des derniers conseils, a adressé un courrier recommandé à M. Philippe Niederhaeuser afin de lui demander s'il recevait bien les convocations. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue.
- Le Bureau a appris avec regret le décès de M. Cattin, papa de Corinne Hug. Un courrier a été adressé à Mme Hug. La présidente, en son nom et au nom du Conseil, réitère, ce soir, nos sincères condoléances.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Police:** la plate-forme Canton-Commune qui permet de traiter à parts égales les sujets concernant les deux administrations a traité son premier projet concernant l'avenir de la police. Cette convention vise à donner plus de compétences aux polices municipales qui peuvent assurer 24h sur 24, 365 jours sur 365. Une bascule de deux points cantonaux avec une facturation. Le résultat est quasi blanc pour les communes, la seule chose est qu'au niveau des contrats de prestations, la Commune est en train d'étudier l'avantage d'un tel système. La réponse sera donnée à l'UVC et l'information sera donnée au prochain conseil.
- **Asile:** Les requérants reviennent en force. Vaud est chargé d'en accueillir 8,6% et doit dispatcher ces requérants sur l'ensemble du territoire. Une loi existe obligeant les communes de plus de deux mille habitants à recevoir des candidats à l'asile. Le district de Nyon est montré du doigt ayant certainement le record d'absentéisme dans ce domaine. Lors de l'Assemblée des syndicats de ce jour, M. le Conseiller d'Etat Leuba est revenu à la charge en demandant de trouver des solutions. La Municipalité va étudier des possibilités, mais mettre des appartements à disposition dans une région où il n'est déjà pas évident d'en trouver pour nos jeunes citoyens s'avère très difficile. Une solution serait de se diriger vers un système de construction modulaire selon l'exemple déjà réalisé à Lausanne; des propositions devront être faites assez rapidement. Un abri a déjà été ouvert à Nyon et d'autres ouvertures pourraient être demandées. Les abris sont une solution à court terme et ne permettent pas l'accueil sur une longue durée.
- **Réseau des Toblerones:** sur quatorze communes devant se décider d'ici le 16 décembre, neuf l'ont déjà accepté; ce soir, Genolier et Trélex doivent se prononcer. Marchissy et Longirod décideront en 2009. Le réseau devrait pouvoir se créer tel qu'il a été présenté au Conseil.
- **Conseil régional:** un certain nombre de préavis ont été acceptés le 10 décembre et seront affichés au pilier public pour le délai référendaire de 20 jours. Il s'agit des préavis suivants: un complément financier pour l'aménagement de nouveaux locaux; Fr. 263'000.-- pour la contribution à l'agglomération franco-valdo-genevoise; Fr. 50'000.-- pour l'étude du redimensionnement de la Ballastière: Gland participera à cette étude avec un montant de Fr. 10'000.--; un soutien financier de Fr. 40'000.-- pour la réorganisation des lignes de bus de la région; le budget a été accepté avec quelques amendements concernant des préavis votés le même jour et qui n'étaient pas inclus dans le budget.
- **Divers:** en novembre, Mme Chapuis a été fêtée pour son centième anniversaire.

Accueil familial de jour: 14 personnes ont reçu leur attestation de cours de base.

L'administration sera fermée du 24 décembre à 12 heures jusqu'au 5 janvier à 7h00.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Conseil d'Etablissement:** lors de la séance d'installation du Conseil d'Etablissement, le bureau suivant a été désigné: Présidente: Mme Golaz; Vice-président: M. Jaton, enseignant au Secondaire; Membres: M. Wagner, parent d'élève et Mme Nussbaum, représentante de la société civile (AGPE). Un-e secrétaire est encore à trouver. 63 dossiers sont parvenus concernant la mise au concours du poste d'employé-e d'administration aux affaires scolaires, parascolaires et jeunesse. C'est un poste à 50% et qui s'occupera entre autre du secrétariat du Conseil d'Etablissement. En attendant, Mme Etienne, du Greffe, assure l'intérim.

Lors de la prochaine séance du Conseil d'Etablissement, les différentes commissions seront nommées selon les thèmes d'étude qui seront proposés par les différentes parties.

- **Culture:** la fête de la musique aura lieu le samedi 20 juin 2009 en ville de Gland. Les dossiers de candidature des artistes et groupes de musique de tous les genres doivent parvenir au Greffe municipal d'ici au 15 janvier. Un jury constitué par des membres du Comité d'organisation de la fête procédera ensuite à la sélection et à la programmation.

La commission culturelle a souhaité mettre à disposition des artistes de la région la salle des Pas perdus, à côté du théâtre de Grand-Champ. Actuellement a lieu une première exposition d'un jeune artiste, M. Marc Müller de St-George. Les artistes s'engagent par contrat et pour des raisons de sécurité à être présents lors des manifestations culturelles au théâtre. D'autres dates peuvent être convenues pour présenter leurs œuvres mais la publicité reste à leur charge.

Le 17 décembre, le prix culturel du Conseil régional sera remis au théâtre de Grand-Champ à un ou une musicienne, compositeur et interprète du district.

- **Transport:** le nouvel horaire des CFF entre en vigueur le 15 décembre. Il n'y a pas de grand changement pour Gland mis à part trois trains, dans les deux sens, qui s'arrêteront dorénavant à Coppet ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** l'assemblée de Télé Dôle SA a eu lieu au début décembre. L'année 2007-2008 a été excellente avec une hausse de fréquentation d'environ 23% ce qui a permis de dégager un cash-flow d'un peu plus de Fr. 380'000.--. L'année précédente avait été catastrophique avec une perte de Fr. 400'000.--. Actuellement, Télé Dôle arrive avec une perte reportée d'environ Fr. 70'000.--. Lors de cette même assemblée, il a été décidé le rachat des installations des deux petits téléskis du Berthet faisant la liaison avec l'installation principale. L'ouverture des installations devrait intervenir en cette fin de semaine.

- **Sport:** la Municipalité a la volonté de créer, depuis le Centre sportif En Bord, quatre parcours fléchés entre 5 et 12 km pour la course à pied ou le Nordik Walking. La Foulée glandoise a été mandatée pour effectuer et mesurer ces parcours. Actuellement, le Service technique étudie la signalisation avec les différentes communes.

Lors du dernier Conseil régional, la Commission des Sports a présenté la première approche concernant la patinoire à vocation touristique de St-Cergue. Le devis de construction avec le parking devrait s'élever à 9,4 millions, sans le terrain. Celui-ci est mis en droit de superficie par la commune de St-Cergue. Le financement est en cours d'étude, il se fera via une société anonyme, comme Télé Dôle, avec appel au niveau des communes. St-Cergue: 1,8 millions; le fonds touristique d'équipement: Fr. 400'000.-- à fonds perdus; l'ensemble des communes du district: 2,6 millions; la LADE (loi sur le développement): Fr. 200'000.-- à fonds perdus et sous forme d'un prêt de 4 millions sans intérêt, remboursable sur 20 ans et subside espéré du Sport-Toto de

1 million. Dans ce projet sont déjà prévus les besoins financiers des trois premières années d'exploitation.

Courant janvier, l'ensemble des communes du district recevront un courrier leur demandant, sous forme de sondage, si elles sont prêtes à participer et à aller devant le Conseil régional ou le cas échéant devant le Conseil communal. En février, présentation du projet à St-Cergue. En mars, un préavis sera déposé au Conseil communal de St-Cergue concernant le concours et si ce préavis est accepté, le Conseil régional participerait pour représenter l'ensemble des communes à ce concours. La décision finale appartient aux communes par l'intermédiaire des Conseils généraux ou communaux.

- **Social:** en réponse à la question de M. Favez concernant le logement, il existe deux aides au logement, l'une, l'Aide à la pierre pour des appartements à loyers modérés avec un financement d'environ 20% par la commune, 20% par le Canton et des subsides ou abaissements par la Confédération. Ces aides sont sur une durée de 20 à 25 ans et c'est ce qui est en vigueur à Gland. L'autre, l'Aide individuelle, existe depuis 2007 et certaines communes (Morges, Lausanne Vevey) l'ont lancée. Cette aide est réservée uniquement aux ménages avec enfant; les bénéficiaires de l'aide sociale ou des prestations complémentaires (AI, AVS) ne peuvent pas l'avoir; les revenus déterminants sont basés sur la déclaration d'impôt juste avant les déductions pour revenus modestes ou loyers et ne peut dépasser le 155% du revenu d'insertion; la participation est de 50% à charge de la commune et 50% à charge du Canton. Il n'est pas possible d'avoir l'aide si le loyer est supérieur à Fr. 1'000.-- pour une pièce, Fr. 1'200.-- pour deux pièces, Fr. 1'500.-- pour trois pièces, Fr. 1'800.-- pour quatre pièces, Fr. 2'000.-- pour cinq pièces. Un règlement est à respecter, à Morges, par exemple, la personne doit habiter la commune depuis plus de trois ans, à Vevey depuis deux ans, certaines communes prévoient d'autres arrangements. La Municipalité pour l'instant désire privilégier l'Aide à la pierre avec les deux projets «Borgeaud» et «La Chavanne»; néanmoins, afin d'avoir une vision plus proche de la réalité, une étude complète sera effectuée en espérant obtenir un résultat dans le premier semestre 2009. Il faut étudier le nombre de logements avec ménage, avec enfant par pièce; le revenu de ces personnes remplit-il les conditions, sont-elles propriétaires ou locataires?

Le Canton, lors de son étude, s'est basé sur 60% des personnes qui utiliseraient cette aide. La seule expérience pour le moment est celle de Lausanne avec 12% d'utilisation.

Avec l'arrivée de Mme Anne-Marie Molleyres, le nombre de Conseillers présents passe à 69.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Préavis «Villa Prangins-La Crique»:** a dû être reporté en raison d'une nouvelle séance avec les Services «Faune/Nature» et «Forêts» du Canton afin de pouvoir donner des renseignements complémentaires à l'un des opposants rencontrés.
- **Energie:** tout utilisateur de l'électricité a reçu les différents types de tarif pour 2009. La Municipalité a choisi le tarif «Hydric», 100 % hydraulique. Il en coûtera 2 ct supplémentaires le KW ce qui gonflera le budget, en fonction de la consommation 2008, de Fr. 27'000.--. Le budget en étude ce soir ne comporte pas ce montant.
- **Concours «Espaces verts»:** la première réunion a eu lieu. Le bâtiment s'appelle maintenant «Bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents». Le lancement du concours est prévu le 3 février; le jugement interviendra fin avril; l'exposition publique aura lieu en mai. Le jury avec l'accord de la Municipalité a fixé le standard «Minergie Eco» pour ce bâtiment.
- **Vente de la parcelle à Controltec:** une réunion a eu lieu le 6 novembre avec tous les bénéficiaires de la servitude pour donner suite au vœu du Conseil demandant d'accéder à l'entreprise par le Ch. du Vernay et non par celui de La Chavanne. Malheureusement aucun accord n'a pu être trouvé car cela demandait une modification des bénéficiaires de la servitude. La parcelle a été vendue et la signature interviendra prochainement avec la servitude de passage qui transite du Ch. du Vernay vers celui de La Chavanne.

- **Schéma directeur Gland-Vich:** la Municipalité avec le comité de pilotage du schéma directeur a relancé l'étude AF/AT. Cette dernière avait été suspendue suite à l'étude devant être mise en

place par le Conseil régional sur le réseau «Ballastière». Le résultat sera intégré ensuite à l'étude générale.

- **Place de la Gare:** les diverses enquêtes publiques concernant le bâtiment commercial, la couverture des quais et salle d'attente ont suscité beaucoup de réactions allant jusqu'au directeur général des CFF qui a décidé de mettre sur pied un groupe de travail devant définir «un concept général d'aménagement de la gare de Gland». Il est composé des CFF (Infrastructure et immobilier), du Canton (service de la Mobilité), de la Commune (M.M. Dionne et Genoud). La première séance aura lieu le 22 janvier, avec la participation de M. Cretegny. Il faudra voir les incidences au niveau des délais, la Municipalité ayant la ferme intention de réaliser l'aménagement de cette place courant 2009.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes:** l'aménagement piétonnier Rue du Perron/Ch. de la Crétaux est terminé à l'exception de la pose de la peinture qui sera faite au printemps. Depuis le 10 décembre, les restrictions de circulation sont en service au Ch. du Vernay.

- **Déchetterie:** le 20 octobre, avec effet immédiat, l'entreprise «RETRIPA» informait la Municipalité qu'il ne lui était plus possible d'assumer la valorisation des matières plastiques telle qu'elle est en vigueur depuis 10 ans à la déchetterie. Cette manière peu cavalière de procéder n'a guère plu à la Municipalité. Il n'est pas question pour elle d'incinérer les plastiques avec les ordures ménagères. Des recherches ont été faites afin de maintenir un tri sélectif de ces matières. Dès le début janvier, il sera proposé à la population de séparer les plastiques dits «durs» facilement valorisable, des autres. L'entreprise Gross mettra à disposition une presse permettant de compacter en ballots les divers plastiques récoltés par catégorie. Les usagers devront respecter les indications et directives qui seront mise en place par les responsables de la déchetterie. Des informations seront données ultérieurement sur la réussite de l'opération.

- **Voirie:** l'horaire du ramassage des ordures ménagères pendant les Fêtes se déroulera comme suit, compte tenu des jours fériés (1, 2 janvier) et du week-end (3, 4 janvier): au nord des voies CFF, le lundi 5 janvier; au sud des voies CFF, le mardi 6 janvier.

Concernant la déchetterie: ouverture 24, 31 décembre de 14h30 à 17h00. Fermée les 25 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Pour les autres jours, l'horaire habituel est maintenu.

Toutes ces informations seront affichées au pilier public et une annonce paraîtra dans le journal régional.

- **Service du feu:** le 20 novembre, un nouveau véhicule d'intervention était livré par l'ECA. Il faut souligner que ce prêt, car il s'agit d'un véhicule d'un montant de Fr. 450'000.-- payé par le Canton et de facto propriété de l'ECA, est une aubaine pour les sapeurs. Il a la particularité d'être composé d'un véhicule «tracteur» transportant à choix 3 modules pouvant être déposés très rapidement sur le lieu d'intervention. Le module «tuyaux» permettant d'intervenir sur des incendies avec tout le matériel nécessaire notamment une motopompe, un transport d'eau sur une distance de 1km et pouvant être directement déversé à l'arrière du module. Le module «manutention» comportant une génératrice, des ventilateurs et aspirateurs. Le module «transport» permettant l'acheminement de charges 1,8t. Le véhicule peut emporter 4 sapeurs pouvant s'équiper en route de leurs appareils respiratoires. Pour le Corps des sapeurs-pompiers, c'est un cadeau de Noël avant l'heure particulièrement apprécié.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 54 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'établissement d'une étude de marché portant sur l'implantation d'un établissement hôtelier à Gland et sur le potentiel de développement de l'Hôtel de la Plage.

- M. Giroud, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions et le vœu suivant: la Commission, à la majorité, est favorable à ce que l'étude pour la partie portant sur le potentiel de développement de l'Hôtel de la Plage porte sur les trois parcelles 941, 942, 943 et encourage vivement la Municipalité à donner les instructions nécessaires en conséquence au mandataire qui sera chargé de cette partie.
- M. Egger, remplaçant Mme Petraglio, lit les conclusions de la Commission des Finances.
- La présidente constate que les conclusions des Commissions vont dans le même sens que les conclusions du préavis municipal.
- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: le parti socialiste soutient énergiquement la volonté de la Commission technique et de la Municipalité de maintenir la plage publique actuelle, certes trop petite pour une commune comme Gland mais indispensable à la population. Le parti socialiste réagira vivement à toute tentative de suppression de cette plage.
- M. Haussauer: est globalement satisfait, en temps que motionnaire, du préavis donné par la Municipalité ainsi que du très large soutien de la Commission technique. Concernant l'étude de marché, se sera un très bon outil pour indiquer quelle sorte de visiteurs (affaire, privé, loisirs) viennent à Gland ou, voire un emplacement ailleurs à Gland. Quant à l'Hôtel de la Plage, le montant mis à disposition pour cette étude ne semble pas très important. Il ne faut pas se voiler, la face si l'on veut avoir une continuité commerciale avec l'Hôtel dans l'état actuel, il va falloir anticiper rénovation et transformations. Pour cela, il serait important de mandater un bureau d'architectes, spécialisé dans l'hôtellerie pour trouver la meilleure utilisation possible sur l'emplacement en gardant bien sûr la plage, il n'est pas question de la supprimer. Avec le vœu de la Commission de réunir les trois parcelles, il y a peut-être moyen de réaménager et avoir plus de place pour la plage. Il espère que la Municipalité aura la volonté d'améliorer l'accueil dans cet endroit magnifique et pourquoi ne pas imaginer un partenariat public-privé pour ce projet?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis N° 54, soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 35'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces études.

6. Préavis municipal N° 57 relatif au budget de l'exercice 2009.

- M. Egger, remplaçant Mme Petraglio, lit les conclusions de la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: dans la dernière partie du rapport de la Commission des Finances, il y a une remarque disant que selon les appréciations de l'Autorité cantonale, le taux d'endettement de notre commune est considéré comme mauvais. Que cela signifie-t-il et comment la Municipalité va-t-elle y remédier, sachant que les années 2009 voire 2010 seront un peu complexes?
- M. Collaud: à la page 10 du budget, le détail mentionne que nous avons été jusqu'à 200%, puis redescendu à 156%. Cet écart de presque 50% sur une période aussi courte est un résultat excellent. Le terme mauvais est un peu fort, surtout en constatant qu'il est possible de rester dans la même catégorie. En 2009, nous serons plutôt aux environs de 145%, donc dans la fourchette

moyenne. Pour l'instant, pas de souci particulier pour la Municipalité qui estime, sur ces deux dernières années, avoir fait l'ensemble des investissements par fonds propres plus crédits d'endettement de 8 millions. Nous ne sommes pas sur la mauvaise pente et les prochains investissements pourront être assumés à moyen terme sans hausse d'impôts pour l'instant.

- M. Ph. Martinet: a aussi été sensible à cette remarque. Un autre paramètre est à prendre en compte: si l'on a un taux d'endettement mais des infrastructures relativement à jour et que l'on a investi pour certaines choses, c'est moins grave que si l'on a des dettes, du retard sur les infrastructures et pas fait de gros investissements. M. Martinet ne connaît pas l'analyse de la Municipalité mais il y a de plus ou moins bonnes dettes et s'arrêter simplement sur un taux est un peu court comme analyse. Il salue la qualité du rapport de la Commission car le système d'analyse par dicastères est fort intéressant.

- M. Favez: dans quelle partie du budget peut-on trouver le chiffre concernant la présence sur le territoire communal de nombreuses résidences secondaires occupant des terrains très bien situés? M. Favez pense que cela doit rapporter quelque chose à la Commune et si l'on ne trouve pas dans le budget ce montant ou si cela ne rapporte que des «clopinettes», c'est grave.

- M. Collaud: en 2008, a été votée une taxe de séjour où des règles y sont mentionnées. Le mois dernier, 140 lettres ont été envoyées aux personnes qui sont soit en séjour, soit en résidence secondaire. Pour les résidences secondaires, la taxation maximale est de mille francs; les autres taxations sont en fonction du loyer. Le 85% encaissé est pour la taxe touristique régionale, les 15% restant, pour la Commune. Pour ce premier exercice, les rentrées ne sont pas encore connues. Le montant se trouve dans le budget sous la rubrique tourisme, comptes 160352310 et 1604066.00, n'ayant encore aucune information c'est le même, mais il pourrait être dépassé.

- M. Vallat: quelle est la valeur de notre patrimoine?

- M. Collaud: aucune analyse n'a été refaite dernièrement. Il y a sept ans, un calcul avait été fait aux environs de 150 millions, sans les nouvelles infrastructures qui ont été effectuées. Il est possible de dire clairement la valeur pour un immeuble à loyer modéré ou un terrain constructible par contre, une école est plus difficile à estimer. La valeur ECA sera communiquée ultérieurement.

- M. M. Rohrer: souhaite une explication sur les loyers de subventions de «La Ruche» qui baissent de Fr. 450'000.--, ce qui est nettement plus que les subventions qui vont être octroyées par la LAJE?

- M. Cretegny: il n'y a pas de soucis à se faire pour «La Ruche», le fonctionnement des structures glandoises a été maintenu au même niveau que les années précédentes. La seule question est qu'il y a des aspects qui passent sur les six premiers mois qui sont la subvention «courante», par rapport au passé, et depuis le 1^{er} juillet les subventions vont se fondre dans l'ensemble des subventions. La répartition sera différente avec les nouveaux tarifs et d'autres éléments. Au final, la structure pourra parfaitement fonctionner avec le même budget qu'aujourd'hui.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis N° 57, soit:

- d'accepter le projet de budget pour l'exercice 2009, prévoyant un excédent de charges de Fr. 34'506.-- tel que présenté.

PREMIERE LECTURE

7. Rapport de la Commission de gestion sur ses activités 2008 (1^{er} et 2^e volet)

- M. Waeger, rapporteur: signale tout d'abord une erreur, page 3 infrastructures du FC Gland, il s'agit bien de trois terrains de football et non de deux.

La Commission de gestion s'est penchée sur: la chronologie des négociations entre la Municipalité et les CFF concernant le réaménagement de la gare et de ses environs; sur le Centre sportif «En Bord»; sur le service des Ressources humaines (RH); sur les conventions en cours et leur suivi par la Municipalité.

M. Waeger lit les vœux émis par la Commission encourageant la Municipalité à continuer les démarches avec les CFF afin d'aboutir à des résultats concrets et à poursuivre les efforts dans le but d'extension des installations sportives afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes. La Commission encourage la responsable des RH de rester à l'écoute des besoins et attentes des collaborateurs de la Commune. Pour le 2^e volet, il n'y a pas de vœu.

La présidente remercie tous les membres de la Commission pour le travail effectué.

POSTULAT

8. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. René Barioni intitulé «Pour un état des lieux des infrastructures sportives»

En préambule, la présidente signale aux Conseillers que le Bureau, à la lecture du rapport, s'est rendu compte que celui-ci était initialement signé par M. Barioni, rapporteur. Or, notre règlement, art. 73, ne permet pas à l'auteur d'un postulat d'être rapporteur, ni premier membre. Le Bureau a donc averti le premier membre et le rapport a été rectifié. M. Lieber l'a signé en temps que premier membre et rapporteur avec les signatures des autres membres de la Commission.

La présidente passe ensuite la parole au rapporteur.

- M. Lieber dit tout d'abord son étonnement sur le nombre de clubs sportifs à Gland puis lit les conclusions du rapport.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité.

REPONSE INTERPELLATION

9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Philippe Martinet concernant le rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon.

La présidente demande à M. Ph. Martinet si la réponse le satisfait?

- M. Ph. Martinet: le but était de voir si cela valait la peine de s'investir autant dans la région et si Gland tire son épingle du jeu comme deuxième pôle régional. Malheureusement dans cette réponse il n'y a rien, pas de ratio entre le temps consacré et le bénéfice obtenu, pas de véritables explications sur les dossiers qui ont été déterminants pour faire partie de cette identité. Il est dit que lorsque l'on est dans la région c'est pour le bien de tout le monde mais il n'est pas dit ni pourquoi, ni comment. M. Ph. Martinet en prend acte. Ce soir, il a été dit que le

budget dévolu à l'AGLO était augmenté, or, ayant eu l'occasion de visionner ce projet, il faut savoir que ce dernier est véritablement centré sur Genève avec une série d'indicateurs donnés sur l'aménagement du territoire pour Genève. Le bénéfice est très peu perceptible pour notre région. A se demander si, entre les vacances que l'on paye par rapport aux quelques cent ou peut-être deux cent mille francs maximum d'études financées par la région, la balance est favorable. Aujourd'hui, il n'est plus possible de travailler en dehors de la région et il regrette l'occasion manquée d'expliquer si l'on était efficace dans ce travail.

- M. Haussauer: trouve, en temps que délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal, qu'il y a un certain déficit de communication envers les délégués et que ces derniers n'ont pas la possibilité de transmettre les informations aux Conseillers ou collègues de partis. Il n'est pas suffisant d'avoir les communications du syndic et compte tenu de la représentation de Gland dans le Conseil intercommunal, le Conseil communal a besoin d'avoir plus d'informations par rapport à ce qui se passe à ce Conseil intercommunal. La ville est très impliquée et les délégués ont l'impression d'être plus des auditeurs que des acteurs. La communication est le point principal à améliorer.

- M. Favez: revient sur le projet de construction d'une patinoire à Saint-Cergue et constate qu'il n'y a plus d'information sur le projet d'une patinoire dans le bas du district. Il semble qu'il n'y ait pas de phase de décision du Conseil intercommunal. Comment les Conseillers communaux des autres communes prennent-ils cette construction de patinoire à Saint-Cergue? Il n'est pas normal de ne pas prendre leurs avis.

- M. Creteigny: la communication est l'un des soucis du Conseil intercommunal. Il est nécessaire d'arriver à mettre au point une communication efficace pour les Municipalités, les Conseils communaux et la population de ce district. Il n'est pas facile de communiquer sur l'ensemble des projets qui souvent s'imbriquent ou ont des incidences sur d'autres et le 15 décembre aura lieu justement un atelier sur ce problème et pour lequel des solutions doivent être trouvées.

Concernant l'AGLO, sur les Fr. 263'000.-- de participation du Conseil régional à l'AGLO, il s'agit d'un ratio sur lequel la participation arrive env. à Fr. 800'000.-- qui correspond au 10% du financement global de l'AGLO pour les deux prochaines années. Le territoire du district de Nyon étant plus grand que le territoire du canton de Genève, la répartition a été faite par rapport au nombre d'habitants. Il y a un 30% dans le cadre d'un chef de projet de l'AGLO par rapport à un 100 % genevois et un 100% français. Regarde avec le Canton de quelle manière on peut trouver des investissements. L'un des engagements importants se situe au niveau du logement puisqu'une charte a été signée signifiant que sur 200 appartements à construire, 100 sont sur Genève, 65 sur France et 35 sur Vaud. Une répartition contractuelle est en train de s'établir et des outils se mettent en place afin de vérifier comment les choses se passent.

Concernant la patinoire, c'est une décision prise au niveau régional, priorité à Saint-Cergue qui avait un projet quasi prêt tandis que pour la patinoire du bas, il est nécessaire de trouver un accord et se remettre à l'ouvrage pour trouver le financement, élément extrêmement important pour ce projet.

- Mme Labouchère: est rassurée par les propos de M. Creteigny, car il est essentiel d'avoir une meilleure communication. La région est importante avec l'arrivée de Rolle dans le Conseil régional et, peut-être aussi, celle de Nyon, il sera possible d'avoir une politique régionale qui puisse compter au niveau de tout le district et obtenir les meilleures informations sur les projets d'envergure.

Concernant l'AGLO, nous sommes à l'ouest du Canton et ce sujet ne l'a pas véritablement intéressé. Ayant fait partie plusieurs années de la Commission des Affaires extérieures au Grand Conseil, Mme Labouchère a toujours insisté pour voir ce projet inscrit dans le rapport des Affaires extérieures, c'est resté un vœu pieu pour l'instant. Il faut continuer à insister. Ce projet est déposé à présent à Berne, il fera partie de la manne fédérale «fonds des infrastructures». Même si nous ne sommes pas les seuls à attendre, Lausanne-Morges va certainement être prioritaire, Yverdon a aussi déposé un projet, il faut se battre afin que ce projet puisse avoir des retombées et que toute notre région puisse en profiter.

- M. Lambelet-du-Gay: y-a-t-il un site internet, à jour, de l'AGLO avec liens vers la Commune? Cela permettrait aux utilisateurs de s'informer sans trop de difficultés, par exemple au moyen d'une «newsletter».
- M. Cretegnny: confirme les propos de Mme Labouchère et relève le mécontentement, dans la région, du manque de présence cantonale. M. Mermoud sera bientôt reçu et toutes ces doléances lui seront adressées. Il est demandé depuis longtemps à M. Marthaler de venir dans la région et de s'impliquer très sérieusement dans les projets de mobilité, or, on ne peut que constater que ce n'est pas le cas actuellement. Le canton de Genève est bien là et soutient les projets, Vaud, ce n'est pas le cas.
Concernant le site, il faut aller sur Gland, chercher le lien avec le sigle du Conseil régional, www.régionyon.ch et là se trouve différents projets pour la région et l'AGLO.
- M. Favez: n'est pas satisfait de la réponse concernant la patinoire. On ne sait toujours pas quand le Conseil intercommunal s'est ou se prononcera à un moment donné avant le crédit de construction. Les études continuent, il est question de lancer un concours. Le Conseil intercommunal aura-t-il le droit de dire non, sachant que pour la patinoire, la priorité une est sur l'axe Rolle-Coppet et la priorité deux à Saint-Cergue?
- M. Cretegnny: le Conseil intercommunal devra se prononcer sur le projet lui-même, sera-ce celui-là ou un autre? La Commune de Saint-Cergue, elle aussi, devra se prononcer. Les Conseillers intercommunaux sont régulièrement mis au courant de l'avancée du projet.
- M. Collaud: la Commune de Saint-Cergue va devoir se prononcer. Ce qui n'a pas été décidé, c'est pour le prix du concours, est-ce à Saint-Cergue de mettre la totalité? Le Conseil régional va «remplacer» l'ensemble des communes. Si le Conseil interrégional doit intervenir pour un certain montant financier, le Comité de direction n'a pas de compétences. Il devrait y avoir un préavis qui serait soumis au Conseil interrégional pour cette participation; c'est ce dernier qui validerait la participation de la région pour le concours et si la région participe financièrement, automatiquement le Conseil interrégional devra se prononcer pour donner ce crédit, donc possibilité d'intervenir, d'amender, d'avoir un Glandois dans la Commission. M. Collaud cite le préavis sur le sport: 2009, Gland, soutien d'un projet pour la construction d'une patinoire régionale à Saint-Cergue et finalisation d'une étude pour une patinoire à Gland afin de prendre une décision définitive.
- M. Ph. Martinet: ce débat est intéressant parce que dans la réponse municipale, on nous dit en fait que c'est qu'en instance de coordination. En réalité, c'est le lieu de décision de projet. Le constat est que le Canton doit s'investir davantage quand c'est l'agglomération franco-valdo-genevoise, il faut peut-être moins investir au niveau d'un syndic mais que par contre il faut mieux des relations avec Rolle avec Nyon de l'intercommunal de proximité. Une autre agglomération se profile entre Rolle, Prangins, Gland, c'est celle-là qu'il faut «prioriser» ce sont là que les premiers enjeux vont se donner avec une grande ceinture nyonnaise c'est là qu'il faut investir et un peu moins dans ces instances nébuleuses où devraient aller les Conseillers d'Etat.
- M. Cretegnny: précise que c'est bien dans le cadre de projet régionaux entre Nyon et Rolle que les études se font. Exemples: le schéma de l'agglomération nyonnaise regroupant huit communes, le schéma directeur Gland-Vich, l'Ouest rollois avec la gare de Rolle et peut-être encore un autre projet dans la région rolloise. Au niveau du Conseil régional, il y a la vue d'ensemble et la coordination de cet ensemble et là se retrouvent les Municipaux directement concernés. Pour la mobilité, l'aménagement du territoire, la qualité de vie, les relations entre habitants: le travail se fait sur l'ensemble de ces éléments donc, c'est bien là que peuvent avoir lieu les études qui vont générer des choses intéressantes. Le scolaire ou la question commerciale ne peuvent pas juste se régler dans une région mais plutôt dans une région beaucoup plus large.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

10. Nomination de 6 délégués auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones»

- Mme Favez, au nom du Parti socialiste, propose MM. Michael Rohrer et Charanjit Dhanjal.
- Mme Roy, au nom du groupe GdG, propose Mmes Ahimara Buffat et Isabelle Monney.
- M. Tacheron, au nom du Parti libéral, présente Mme Mauricette Peltier.
- Mme Cela, au nom du Parti radical, présente Mme Claudine Bovet.

La présidente constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et lorsqu'il y a un nombre de candidats égal au nombre de postes à repourvoir, les nominations peuvent se faire à main levée. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire et les nominations des candidats présentés ont lieu à main levée.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal décide

- de nommer Mmes Claudine Bovet, Ahimara Buffat, Isabelle Monney, Mauricette Peltier, MM. Charanjit Dhanjal et Michael Rohrer en tant que délégués auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones».

11. Nomination d'un membre à la Commission des Finances

Pour remplacer M. Hubert Turrettini démissionnaire, le Parti libéral présente M. Rasul Mawjee.

La présidente constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et lorsqu'il y a un nombre de candidats égal au nombre de poste à repourvoir, la nomination peut se faire à main levée. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire et la nomination du candidat présenté a lieu à main levée.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal décide

- de nommer M. Rasul Mawjee en tant que membre de la Commissions des Finances.

12. Nomination de 2 membres à la Commission de gestion

Pour remplacer Mme Line Gilland, démissionnaire, le groupe GdG propose M. Georges Grandjean.

Pour remplacer Mme Marika Thévenaz, démissionnaire, le Parti socialiste propose M. Victor Mendes Boavista.

La présidente constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et lorsqu'il y a un nombre de candidats égal au nombre de postes à repourvoir, les nominations peuvent se faire à main levée. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire et les nominations des candidats présentés ont lieu à main levée.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal décide

- de nommer MM. Georges Grandjean et Victor Mendes Boavista en tant que membres de la Commissions de gestion.

13. Interpellation de M. Vallat intitulée «Cité de l'énergie»

La présidente donne la parole à M. Vallat qui développe son interpellation, elle sera jointe au présent PV.

- La présidente demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.
- M. Creteigny: non, la réponse sera pour l'un des prochains Conseils.

- La discussion est ouverte.
- Mme Gilliard: précise que Morges est aussi une cité labellisée.

14. Interpellation de M. Haussauer intitulée «Sécurité Vy-Creuse/Ch. du Lavasson»

La présidente donne la parole à M. Haussauer qui développe son interpellation, elle sera jointe au présent PV.

- La présidente demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.
- M. Creteigny: non, la réponse sera pour l'un des prochains Conseils car la Municipalité va étudier la question.
- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet: rappelle qu'il y a quelques années un préavis avait été refusé par le Conseil communal. Il devait non seulement sécuriser ce point-là mais également la montée du pont et espère que l'on ne s'arrêtera pas à ce nouveau carrefour et qu'il y aura une vision d'ensemble sur ce tronçon. Le danger est aussi en aval du pont.

15. Postulat de Mme Favez intitulé « Biogaz »

La présidente donne la parole à Mme Favez qui développe son postulat, il sera joint au présent PV.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: a déjà été interpellé plusieurs fois concernant le projet en cours auprès de M. Germanier. Depuis près d'une année, des discussions ont lieu avec lui et la Municipalité étudie ce projet de réalisation. L'envie est là, la possibilité existe, simplement les chiffres ne sont pas tout à fait réalistes. Par année, les déchets ménagers sont importants et s'élèvent à 60kg par habitant. Il faut mettre en parallèle les coûts avec une nouvelle tournée porte à porte pour récupérer les déchets et chaque citoyen devra prendre des mesures pour cela. La Municipalité désire coordonner ce projet avec la future réflexion sur le coût des déchets par rapport au pollueur-payeur, cela pourrait être une taxe ou autre chose. Lors d'un courrier, M. Germanier signalait que le 27 novembre serait présenté un groupe de communes pilotes sur ce concept de collecte. Le principe général est une concertation avec les transporteurs avec un concept facile à mettre en œuvre pour les communes. Il y aurait trois rayons de prix (Terre Sainte, Assé-Boiron et Rolle-Aubonne). L'objectif est de rendre facile la démarche. Pour exemple, à Crissier depuis le début de l'année six cents containers ont été vendus, les citoyens sont demandeurs et souhaitent même un passage toutes les semaines.
- Mme Favez: a proposé quelque chose d'un peu succinct et se dit ravie de voir que la Municipalité avance. Elle invite à soutenir le postulat.
- M. Bovon: puisque la Municipalité est si avancée dans les discussions, laissons aller ainsi. Pourquoi faire un postulat, perdre du temps, engager des frais?

La présidente rappelle que selon le règlement, art. 73, il est possible de renvoyer à l'étude d'une commission chargée de savoir si le postulat est pris en considération ou pas.

- M. Ph. Martinet: pense qu'il vaut mieux aller directement à la Municipalité et ne pas être trop à cheval sur le délai de la réponse au postulat. Il est possible que la réponse au postulat soit la concrétisation du projet avec la mise en place de ce ramassage et sauter l'étape de la commission d'étude.
- M. Favez: est du même avis que M. Martinet. Le règlement prévoit six mois pour répondre, c'est assez pour faire un préavis.

Décision

A une large majorité, avec 2 avis contraires et 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Divers + Propositions individuelles.

- M. Favez: a été surpris en prenant connaissance des résultats sur le contre-projet du Conseil d'Etat, initiative sur la «Fumée passive». Les Glandois semblent avoir rejeté le contre-projet avec une très forte majorité, ce qui semble impossible et M. Favez souhaite que les résultats soient recontrôlés, peut-être y a-t-il eu erreur de transmission des résultats en croisant les oui et non? Selon le résultat cantonal, Gland doit être la seule commune à avoir refusé ce contre-projet alors que l'initiative est acceptée dans les mêmes proportions que le reste du Canton. Il serait bien de se pencher sur la question.

Que compte faire la Municipalité avec les buttes de terre se trouvant côté Lausanne, près de la halle de tennis, depuis deux ou trois ans? Depuis le train, c'est assez regrettable de voir cela à l'entrée de notre cité. Un aménagement convenable est souhaité.

- La présidente confirme les résultats du contre-projet, soit: 637 oui et 1947 non.

- M. Fargeon: si les tas de terre traînent depuis un bon moment, ils bougent régulièrement car employés pour différents travaux auprès des Espaces Verts et lors de revêtement routier comme élément maintenant la route. Cela se fera différemment avec le nouveau bâtiment des Espaces Verts. La Municipalité va tenter de résoudre ce problème.

- Mme Roy: demande des nouvelles concernant le pont sur la Promenthouse et où en sont les discussions avec Prangins?

- M. Fargeon: la Municipalité suit le dossier, simplement la Commune de Prangins est souveraine sur ses terres.

- M. Grandjean: trouve que les vieux tags ornant les murs de la «Landi», côté Genève, ne sont pas beaux. C'est aussi une mauvaise image pour l'entrée dans notre ville. Serait-il possible d'intervenir auprès des propriétaires pour qu'ils rénovent les façades?

- M. de Hadeln: revient sur un fait divers et trouve grave qu'un gendarme ait utilisé son arme de service sur notre territoire. Dans la presse, il a été dit que ce gendarme était dans une voiture banalisée, était-il en uniforme reconnaissable ou en civil?

- M. Cretegny: pour le moment, l'enquête est en cours et il n'est pas possible de dire quoique se soit. Les informations seront communiquées uniquement par la gendarmerie.

Autre information reçue par sms concernant le «Réseau des Toblerones», Genolier et Trélex viennent d'accepter, ce qui porte le nombre de communes à 11.

- Mme Roy: en tant que membre de la Commission de l'aménagement «sud de la gare», il avait été demandé de sécuriser au maximum les piétons. Ce soir, il y avait plus de 10 voitures stationnées et 2 taxis en attente des usagers des trains. Les signalisations «Défense de stationner» sont en piteux état et même sur les endroits marqués d'une croix jaune, il y avait des véhicules. En cas de non-respect de la signalisation, il doit y avoir un gendarme qui verbalise.

- La présidente précise qu'il est possible aux Conseillers de laisser leur jeton de présence de ce soir en faveur de la Fondation Théodora, comme Mme Annen l'avait souhaité lors du dernier Conseil.

- La présidente, aux noms des membres du Conseil, remercie la Municipalité pour l'agape qui leur est offerte.

- La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance tout en rappelant la prochaine séance du Conseil, le 26 février 2009.

- La séance est levée. Il est 21h00

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:

La secrétaire:

Christine Girod-Baumgartner

Mireille Tacheron

Annexes:

- Interpellation de M. Patrick Vallat «Cité de l'énergie»
- Interpellation de M. Philippe Haussauer «Sécurité Vy-Creuse/Ch. du Lavasson»
- Postulat de Mme Muriel Favez «Biogaz»